CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

N°6 MARS 2022

ECONEWS

ÉCONOMIE

COÛT DE L'INDEX VS GAINS FISCAUX

Tant pour les entreprises sur l'ensemble de l'économie qu'au niveau des sociétés non financières (SNF), la période de 2000 à 2020 affiche une très solide croissance annuelle moyenne à la fois de leur revenu brut, de leur valeur ajoutée brute ou encore, après paiement des salaires indexés, de leur excédent brut d'exploitation (EBE), très au-dessus de la moyenne de la zone euro. En dépit de la crise pandémique, 2020 a vu croitre l'EBE national d'un milliard d'euros supplémentaire sur l'ensemble de l'économie (+4,3%), porté à 70% par les SNF. Mieux encore, l'EBE continue de croitre en 2021 de plus de 4 milliards (+19%), une hausse record depuis l'an 2000, après celle de 21% en 2006.

Ces résultats avant impôt offrent déjà certaines marges de prévisibilité aux entreprises face au coût de l'index souvent mis sur le devant de la scène. Marges qui sont par ailleurs renforcées par des avantages fiscaux dont les entreprises se font rarement l'écho, telle la baisse impressionnante du taux facial d'impôt sur le revenu des collectivités (IRC).

Le graphique suivant nous montre que, si la revalorisation indiciaire des salaires constitue un coût (20 tranches depuis l'an 2000), le manque à gagner fiscal pour l'État découlant de la réduction continue des taux d'imposition représente aussi, en contrepartie, un gain annuel important de trésorerie pour les entreprises.

...

18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200 | F +352 27 494 250
csl@csl.lu | www.csl.lu

Gain fiscal sur la baisse du taux de l'IRC et coût annuel de l'indexation (millions d'euros)

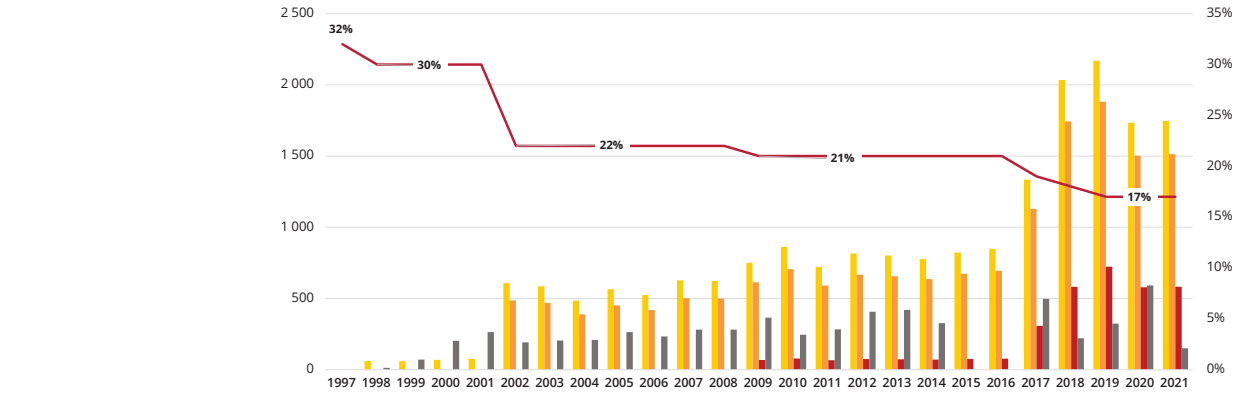

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gain pour les entreprises (par rapport à 32%)	0	60	59	69	76	608	586	486	564	524	628	623	750	862	722	816	802	777	822	848	1335	2035	2170	1734	1747
Gain pour les entreprises (par rapport à 30%)		0	0	0	0	486	469	388	451	419	502	498	613	705	591	667	656	636	672	694	1130	1744	1881	1503	1514
Gain pour les entreprises (par rapport à 22%)						0	0	0	0	0	0	0	68	78	66	74	73	71	75	77	308	581	723	578	582
Coût index		13	71	203	263	191	204	208	264	234	281	281	365	245	283	407	419	327			497	220	324	591	150
Taux d'IRC	32%	30%	30%	30%	30%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	21%	21%	21%	21%	21%	21%	21%	21%	19%	18%	17%	17%	17%

Ainsi, alors que la revalorisation salariale indiciaire est évaluée à 150 millions en 2021, le gain fiscal s'élève la même année à 582 millions par rapport à un taux d'impôt de 22%. Ce surplus de trésorerie se chiffrerait même à 1,5 milliard par rapport au taux d'impôt de 30% applicable de 1998 à 2001, voire à 1,7 milliard pour le taux de 32% en 1997 [1].

Ironie du sort, c'est après la forte baisse de la fiscalité des entreprises en 2002 que le « rififi » autour de l'indexation des salaires avait repris, alors même que le taux d'IRC passait de 30% à 22%. En effet, depuis 2002, cette baisse du taux d'imposition pour les entreprises a toujours été supérieure au coût de l'index, amenant à un coût négatif, donc à un gain permanent.

Coût index vs gain fiscal si taux maintenu à 30% jusque 2021 (millions d'euros)

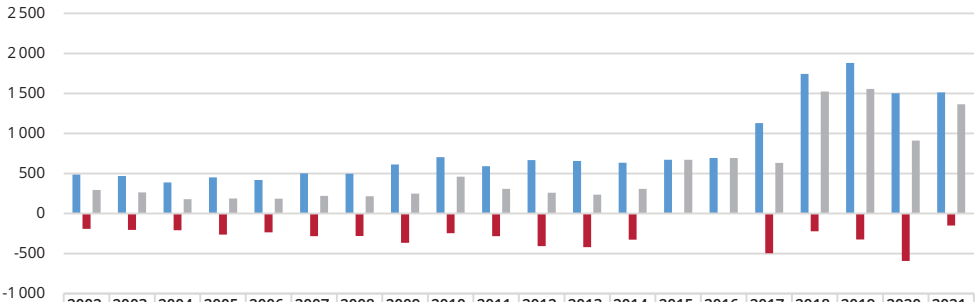

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gain fiscal	486	469	388	451	419	502	498	613	705	591	667	656	636	672	694	1130	1744	1881	1503	1514
Coût index	-191	-204	-208	-264	-234	-281	-281	-365	-245	-283	-407	-419	-327	0	0	-497	-220	-324	-591	-150
Gain net pour les entreprises	295	265	180	188	185	221	217	249	460	308	260	236	309	672	694	633	1524	1557	912	1365

La baisse des impôts pour les entreprises depuis 2001 a donc largement et systématiquement surcompensé les coûts des index !

1 *Toutes choses égales par ailleurs.*